



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2020

Le Conseil municipal, s'est réuni le samedi 18 janvier 2020 à 9h au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Régis MARCEAU, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, BAVEREL, BUTTEFEY, FAIVRE, GIROD, RACINE et ROGEBOZ, M. BACHETTI, BILLOT, COTE-COLISSON, MARCEAU, PETIT et VIVOT.

Représenté : M. GRESSET ayant donné pouvoir à Mme BUTTEFEY, M. LONCHAMPT ayant donné pouvoir à Mme GIROD, Mme TEMPESTA ayant donné pouvoir à M. PETIT.

Absents : Mme RENAUD, M. PALMA.

Excusé : M. LANDRY.

Mme BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

M. le Maire rappelle les points adoptés lors de la séance du 10 décembre 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

2. Travaux de voirie, aménagements de sécurité et piste cyclo-piéton rue de la Chaussée et rue du Lycée – Approbation plan de financement – Demandes de subventions.

M. SEIGNEUR rappelle que par délibération n°2019-033 du 4 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe de réaliser un aménagement de sécurisation du carrefour entre la rue de la Chaussée et la rue du Lycée par un ouvrage, dont la nature restait encore à déterminer et la nécessité de prolonger le réseau cyclo-piéton depuis le rond-point du Chemin du Train jusqu'à ce carrefour, puis dans la rue du Lycée.

M. SEIGNEUR complète en indiquant que par délibération n°2019-078 du 5 septembre 2019, le Conseil municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au bureau d'études BEJ SAS. Dans le cadre de cette mission, le bureau d'études a remis une estimation s'élevant à 568 917 € HT toutes tranches et options comprises.

M. SEIGNEUR précise que l'opération comprendra aussi des acquisitions foncières et leurs frais annexes en vue du passage de la piste cyclo-piéton, ainsi qu'une intervention du SYDED. Il apparaît que cette opération peut faire l'objet de subventions. En conséquence, un plan de financement a été établi.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de voirie et réseaux :	568 917 €	Autofinancement :	555 951,81 €
<u>Tranche ferme</u> : Carrefour rues de la Chaussée et du Lycée / Rue de la Chaussée jusqu'aux Grands Champs	151 902 €	État - DETR (35%) :	181 052,90 €
<u>Tranche optionnelle 1</u> : Rond-point Chemin du Train et bas rue de la Chaussée	93 695 €	Département (25%) :	49 770,62 €
<u>Tranche optionnelle 2</u> : Rue de la Chaussée centrale	179 920 €		

Tranche optionnelle 3 : Rue du Lycée jusqu'à Pontarlier.	106 150 €		
Option : Feux tricolores	37 250 €		
Maîtrise d'œuvre :	17 088,50 €		
Phase APS à APD	4 743 €		
Phase PRO à AOR (2,17%)	12 345,50 €		
Acquisition foncière sur riverains :	81 666 €		
Autres travaux :	117 103,83 €		
- SYDED :	96 270,83 €		
- Génie civil enfouissement apport volontaire :	20 833 €		
Frais d'opérations :	2 000 €		
Total	786 775,33 €	Total	786 775,33 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 5 abstentions (MM. BILLOT, COTE-COLISSON, PETIT, Mmes BARTHE et TEMPESTA) :

- approuve le programme de travaux d'aménagement des rues de la Chaussée et du Lycée,
- s'engage à financer et réaliser l'opération citée ci-dessus,
- sollicite l'aide financière de l'État au titre de la DETR et du Département telle que décrite dans le tableau ci-dessus,
- s'engage à réaliser les travaux dans les délais respectifs imposés par chaque financeur à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des 2020, 2021 et 2022,
- mandate M. le Maire ou sa première Adjointe pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Projet de cession d'une emprise annexe au domaine public routier.

M. le Maire informe le Conseil municipal que par courrier en date du 10 janvier 2020, la SCI Les Michelins, qui est désormais propriétaire de l'immeuble situé 13 Grande Rue à Doubs sur la parcelle AA 251 et qui accueillait la boulangerie, a fait part de sa volonté de se porter acquéreur du terrain communal situé le long du début de la rue Basse pour permettre la réalisation de places de stationnement complémentaires uniquement accessibles depuis l'antenne de la rue Basse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le principe d'une telle cession,
- précise que les conditions de celles-ci seront déterminées ultérieurement après réalisation des opérations de bornage, de désaffectation et de déclassement du domaine public et de consultation de France Domaine.

La séance est levée à 10h05.

Fait à Doubs, le 18 janvier 2020.

Le Maire,
R. MARCEAU